



# PRODUCTION

Défendre l'acte de production en agriculture.



La question de la surtransposition des normes européennes et de ses conséquences sur la compétitivité des exploitations agricoles est un chantier qui peine à trouver une réalisation concrète dans la construction de nos politiques publiques. Les surtranspositions auxquelles sont soumis les agriculteurs de manière de plus en plus forte et récurrente (taxes franco-françaises, suppressions ou limitations d'outils de production, protection excessive de certaines espèces animales...), traduisent avant tout la prise en compte, par le pouvoir exécutif ou par le pouvoir législatif, des préoccupations fortes de nos concitoyens qui entrent parfois en

contradiction avec l'objectif de développement d'une activité de production. Il y a urgence à agir pour alléger ce fardeau normatif, qui mine la compétitivité des exploitations et qui depuis 20 ans, a contribué à doubler nos importations alimentaires (20 % au total), avec un taux de dépendance pouvant dépasser les 50 % selon les filières ! L'objectif du prochain quinquennat doit être d'assurer une stabilité réglementaire pour donner de la visibilité aux opérateurs économiques et permettre l'investissement, notamment dans les facteurs de production vitaux comme l'eau ou bien encore la lutte contre les dégâts occasionnés par la faune sauvage.

**Il y a urgence à agir pour alléger le fardeau normatif qui détruit la compétitivité de l'agriculture.**



---

## 05

### **Porter un coup d'arrêt à toutes les surtranspositions franco-françaises**

qui minent la compétitivité du secteur agricole, avec obligation, en amont de tout projet réglementaire ou législatif touchant le secteur agricole et alimentaire (utilisation des intrants, aménagement du territoire, bien-être animal...), de fournir une étude d'impact économique, social, environnemental et comparatif au niveau européen, permettant entre autre de discuter de la pertinence des objectifs visés et du calendrier envisagé. Le principe du « pas d'interdictions sans solutions » doit avant tout prévaloir dans les décisions publiques.

---

## 06

### **Afficher une politique ambitieuse de sécurisation des ressources en eau et en faveur de l'irrigation durable**

qui relance massivement les projets de mobilisation et de stockage d'eau dans les territoires, qui sécurise la consommation d'eau dans les élevages, qui mette en cohérence les politiques publiques et les moyens financiers utiles, tant aux niveaux européen que français, et qui permette un renforcement des travaux de recherche sur la résilience de l'agriculture face au changement climatique.

---

## 07

### **Assumer une politique forte de lutte contre les dégâts et la prédation occasionnés par la faune sauvage**

en réduisant drastiquement, au moyen d'une « boîte à outils » efficace et sous une obligation de résultat, les surfaces agricoles détruites par le grand gibier, et en octroyant un droit permanent de défense des troupeaux aux éleveurs des territoires prédatés (loups, lynx, ours...) parallèlement à la mise en place des plans de régulation des prédateurs bâtis en étroite concertation avec les acteurs locaux pour limiter au maximum les attaques.



## 08

### **Protéger et soutenir la production agricole dans les DOM par des mesures spécifiques adaptées aux réalités de ces territoires**

en luttant contre les distorsions de concurrence, toutes filières confondues, et en maintenant le budget du POSEI à un niveau permettant un soutien efficace pour pérenniser l'activité et engager l'investissement. La capacité à produire des DOM doit être accompagnée par une priorité donnée à un usage agricole des terres : il en va de la compétitivité des productions et du revenu des agriculteurs de ces territoires. La transition agro-écologique des DOM ne pourra être une réalité qu'en préservant au maximum l'acte de production avec un dispositif de gestion des risques efficace, à même d'assurer la pérennité des exploitations. La refonte du système actuel doit être pensée pour tous les territoires français, métropolitains et ultramarins.



---

**FNSEA**

11, rue de la Baume  
75008 PARIS  
[www.fnsea.fr/elections-2022/](http://www.fnsea.fr/elections-2022/)

---

Conception, réalisation :  
Bug Agency

Photos :  
FDSEA 77 (page 9), Cécile Muzard Photographe (page 6, 7, 14 et 27).



Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (blé, porc, lavande, cheval...), et près de 212 000 adhérents, la FNSEA s'engage au quotidien auprès des femmes et des hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques, quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation.

[www.fnsea.fr/elections-2022/](http://www.fnsea.fr/elections-2022/)